

# MOSELLE FIBRE

Objet: Décision Modificative n°2

## COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-240

Le 12 décembre 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote): M. Francis BECK, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Mme Viviane FATTORELLI, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Jean-Marc REMY, M. Michel ROUCHON, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Zénon MIZIULA, M. Bernard SIMON.

Etaient Absents/Excusés: M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Serge WOLLJUNG a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées. **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ainsi que l'article L. 2311-3,

VU les statuts de MOSELLE FIBRE,

VU l'instruction interministérielle portant nomenclature budgétaire et comptable M14,

**VU** le rapport n° CSR 2022-240 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 décembre 2022.

#### CONSIDERANT les éléments ci-dessous :

#### **PREAMBULE**

Le Budget Primitif 2022 a été voté lors du Comité Syndical du 7 février 2022. Il s'en est suivi un Budget Supplémentaire et une Décision Modificative n°1 votés lors du Comité Syndical du 3 mai 2022.

La présente Décision Modificative ne modifie pas les grands équilibres et correspond à des ajustements techniques de niveau de crédits disponibles.

Il a été abordé, dans un premier temps, l'équilibre général du projet de Décision Modificative n°2 (I). Puis, les mouvements budgétaires ont été précisés (II).

I) Equilibre général du projet de Décision Modificative n°2 (DM2)

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du total budget (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + DM1) est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 198 050,00	Excédent 2020 (R002)	11 240 060,91
Personnel (012)	775 200,00	Cotisations (74)	485 676,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	146 000,00	Redevances (75)	7 601 500,00
Impôts, taxes (63)	2 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	152 763,09
Intérêts de la dette (66)	215 000,00		
Charges exceptionnelles (67)	170 000,00		
Total	2 506 250,00	Total	19 480 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	145 000,00	Excédent 2020 (R001)	8 892 279,57
Subventions d'investissement (204)	12 845 716,00	Financement du réseau (13)	9 675 000,00
Acquisition de matériel (21)	578 119,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	4 392 165,00	Trop perçu sur marché (23)	970,43
Dépôts et cautionnements versés (27)	-		
Remboursement du capital de la dette (16)	800 000,00		
Total	18 761 000,00	Total	18 568 250,00

Total Dépenses	21 267 250,00	Total Recettes	38 048 250,00

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionneme	ent Recettes réelles de fonctionnement
Charges générales (011)	Excédent 2020 (R002) -
Personnel (012)	Cotisations (74)
Elus et subventions de fonctionnement (65)	Redevances (75)
Intérêts de la dette (66)	- Recettes exceptionnelles (77)
Charges exceptionnelles (67)	
Provisions (68)	
Total	- Total -

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	-	Excédent 2020 (R001)	
Subventions d'investissement (204)		Financement du réseau (13)	
Acquisition de matériel (21)		Emprunt (16)	
Construction du réseau (23) -	13 000,00	Trop perçu sur marché (23)	
Dépôts et cautionnements versés (27)	13 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total		Total	-

Total Dépenses	-	Total Recettes	60

Présentation du **Budget Total** (Budget Primitif + BS-DM1 + DM2) :

Dépenses réelles de fonctionnement

Recettes réelles

Depenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 198 050,00	Excédent 2020 (R002)	11 240 060,91
Personnel (012)	775 200,00	Cotisations (74)	485 676,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	146 000,00	Redevances (75)	7 601 500,00
Intérêts de la dette (66)	2 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	152 763,09
Charges exceptionnelles (67)	215 000,00		
Provisions (68)	170 000,00		
Total	2 506 250,00	Total	19 480 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	145 000,00	Excédent 2020 (R001)	8 892 279,57
Subventions d'investissement (204)	12 845 716,00	Financement du réseau (13)	9 675 000,00
Acquisition de matériel (21)	578 119,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	4 379 165,00	Trop perçu sur marché (23)	970,43
Dépôts et cautionnements versés (27)	13 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	800 000,00		
Total	18 761 000,00	Total	18 568 250,00

Total Dépenses	21 267 250,00	Total Recettes	38 048 250,00

Le Budget Total présente un suréquilibre à hauteur de 16 781 000€.

### II) Description des mouvements budgétaires

Il s'agit d'un transfert neutre du chapitre de dépenses des immobilisations en cours en investissement d'un montant de 13 000€ vers le chapitre de dépenses « Dépôts et cautionnements » à hauteur de 13 000 €, pour permettre le règlement de la caution des locaux du 2ème étage à La Tannerie.

Le Président précise que le budget est voté par nature et par chapitre, sans vote formel sur chaque chapitre. Cette délibération est accompagnée du fascicule du projet de DM2 2022 qui détaille, par chapitre et par article, les mouvements budgétaires décrits ci-dessus, les opérations d'ordres.

## LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : ADOPTE la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2022 de MOSELLE FIBRE telle que décrite dans la présente délibération et dans le fascicule DM2 2022,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Serge WOLLJUNG

Le Secrétaire